

Compte rendu de la séance du vendredi 13 avril 2018

Président : LA PIETRA Danielle Secrétaire : TONDINE Joel

Présents : Fabien BRASSART, Jacques FOURNEL, Nathalie GROS, Nicole GUIDARD, Henri GUILLOT, Sébastien BIDE, Thierry JEUNET, Denis GERMAIN, Christian TESSIER, Danielle LA PIETRA, Joel TONDINE

Ordre du jour:

- approbation compte-rendu de la séance du 29/03/2018
- approbation compte de gestion 2017 (budget général, eau-assainissement, forêt, lotissement, CCAS)
- vote compte administratif 2017 (budget général, eau-assainissement, forêt, lotissement, CCAS)
- affectation du résultat de fonctionnement 2017 (budget général, eau-assainissement, forêt, lotissement, CCAS)
- vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
- vote budget primitif 2018 (budget général, eau-assainissement, forêt, lotissement)
- commune nouvelle
- questions diverses.

Approbation compte-rendu de la séance du 29/03/2018

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Approbation compte de gestion 2017 (budget général, eau-assainissement, forêt, lotissement, CCAS)

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion des budgets : général, eau-assainissement, forêt, lotissement et CCAS.

Vote compte administratif 2017 (budget général, eau-assainissement, forêt, lotissement, CCAS)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUILLOT Henri

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par GUILLOT Henri après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 654.43			332 033.06	29 654.43	332 033.06
Opérations exercice	61 313.36	30 852.38	254 794.97	259 090.62	316 108.33	289 943.00
Total	90 967.79	30 852.38	254 794.97	591 123.68	345 762.76	621 976.06
Résultat de clôture	60 115.41			336 328.71		276 213.30
Restes à réaliser	35 778.00	1 116.00			35 778.00	1 116.00
Total cumulé	95 893.41	1 116.00		336 328.71	35 778.00	277 329.30
Résultat définitif	94 777.41			336 328.71		241 551.30

Budget Eau et Assainissement :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
R é s u l t a t s reportés		206 714.20		63 454.74		270 168.94
O p é r a t i o n s exercice	96 192.27	39 287.70	72 088.21	55 544.45	168 280.48	94 832.15
Total	96 192.27	246 001.90	72 088.21	118 999.19	168 280.48	365 001.09
Résultat de clôture		149 809.63		46 910.98		196 720.61
Restes à réaliser	510.00				510.00	
Total cumulé	510.00	149 809.63		46 910.98	510.00	196 720.61
Résultat définitif		149 299.63		46 910.98		196 210.61

Budget Forêt :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
R é s u l t a t s reportés		7 843.00		2 765.12		10 608.12
O p é r a t i o n s exercice		848.61	18 324.54	28 417.34	18 324.54	29 265.95
Total		8 691.61	18 324.54	31 182.46	18 324.54	39 874.07
Résultat de clôture		8 691.61		12 857.92		21 549.53
Restes à réaliser						
Total cumulé		8 691.61		12 857.92		21 549.53
Résultat définitif		8 691.61		12 857.92		21 549.53

Budget lotissement :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
R é s u l t a t s reportés		1 000.14		77 307.08		78 307.22
O p é r a t i o n s exercice						
Total		1 000.14		77 307.08		78 307.22
Résultat de clôture		1 000.14		77 307.08		78 307.22
Restes à réaliser						
Total cumulé		1 000.14		77 307.08		78 307.22
Résultat définitif		1 000.14		77 307.08		78 307.22

- Les membres du conseil constatent les identités de valeurs avec les indications des différents comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser.
- Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 (budget général, eau-assainissement, forêt, lotissement, CCAS)

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice, de tous les budgets. Les membres valident les affectations de résultat suivant :

Budget Général :

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	94 777.41
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	241 551.30
B.DEFICIT AU 31/12/2017	

Budget eau et assainissement :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	63 454.74
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-16 543.76
Résultat cumulé au 31/12/2017	46 910.98
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	46 910.98
B.DEFICIT AU 31/12/2017	

Budget forêt :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 765.12
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	10 092.80
Résultat cumulé au 31/12/2017	12 857.92
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 857.92
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Budget lotissement :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	77 307.08
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Résultat cumulé au 31/12/2017	77 307.08
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	77 307.08
B.DEFICIT AU 31/12/2017	

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018, rappelle que les bases auxquelles s'appliquent les taux d'imposition sont calculées par les services fiscaux et communiqués, chaque année, aux collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

- taxe d'habitation : 11.09 %
- taxe foncière (bâti) : 6.64 %
- taxe foncière (non bâti) : 27.30 %

Vote budget primitif 2018 (budget général, eau-assainissement, forêt, lotissement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les budgets primitifs de la commune pour l'exercice 2018 avec :

budget principal :

- un équilibre pour la section de fonctionnement à : 494 833.30 €
- un équilibre pour la section d'investissement à : 198 893.41 €

budget eau-assainissement :

- un équilibre pour la section de fonctionnement à : 102 513.98 €
- un équilibre pour la section d'investissement à : 170 464.63 €

budget forêt :

- un équilibre pour la section de fonctionnement à : 73 534.92 €
- un équilibre pour la section d'investissement à : 12 951.61 €

budget lotissement :

- pour la section de fonctionnement :
 - dépenses : 104 631.86 €
 - recettes : 180 838.94 €
- pour la section d'investissement :
 - dépenses : 103 532.00 €
 - recettes : 103 532.00 €

Commune nouvelle

Madame le Maire informe que le travail engagé en 2015 pour un projet de commune nouvelle autour du RPI de Champagne en Valromey pourrait revoir le jour. En effet, les 5 maires des communes concernées jugent opportun de réfléchir sérieusement aux avantages que pourrait apporter une fusion de communes. La loi prévoit qu'aucune modification de périmètre de communes n'est possible l'année précédant une échéance électorale, aussi l'arrêté préfectoral actant la création de communes nouvelles doit être pris avant le 1er janvier 2019.

Questions diverses.

Le maire informe qu'une demande de location est en cours pour le logement sis 6 chemin de la Fruitière. Après en avoir délibéré le conseil municipal valide la demande de logement et fixe le montant du loyer mensuel à 375 €.

Le maire évoque , une demande de local, formulée par plusieurs associations pour leur permettre : d'exercer leurs différentes activités, stocker du matériel et de créer un café associatif qui serait géré par les bénévoles des différentes associations. Après un examen attentif de cette demande, le conseil municipal ne donne pas suite, faute de locaux appropriés.